

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue en visioconférence le **mardi 13 juillet 2021, à 17 h**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal et déposée sur le site Internet.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :

Madame Caroline Huot	Conseillère	poste 1
Monsieur Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Monsieur Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Monsieur Raymond Brazeau	Conseiller	poste 5
Monsieur Robert Dolembreux	Conseiller	poste 6

Le poste 3 est vacant.

Est également présente madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution n° 202-07-2021

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU MARDI 13 JUILLET 2021 TENUE À HUIS CLOS ET PAR VISIOCONFÉRENCE

Le conseil de la municipalité de Lac-du-Cerf siège en séance ordinaire ce 13 juillet 2021 par visioconférence Zoom.

Sont présents à cette visioconférence :

Caroline Huot, conseillère au poste 1
Pierre Métras, conseiller au poste 2
Jacques de Foy, conseiller au poste 4
Raymond Brazeau, conseiller au poste 5
Robert Dolembreux, conseiller au poste 6

Le poste 3 est vacant.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Danielle Ouimet, mairesse.

Assiste également à la séance, par visioconférence : madame Cynthia Diotte directrice générale adjointe, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-039, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence « Zoom »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence « Zoom ». Il est 17 h 07.

ADOPTÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 203-07-2021

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 04.16 Embauche d'une personne au poste de préposé(e) à l'administration*
06.11 Offre d'emploi temporaire au poste de chauffeur-opérateur

Et d'ajuster la numérotation des points suivants :

- 04.12 Ratification de l'offre d'emploi pour le poste de directeur des travaux publics*
04.13 Ratification de l'offre d'emploi pour le poste de préposé(e) à l'administration
04.14 Autorisation du signataire pour l'Entente Signée ainsi que le Formulaire des Signataires Autorisés pour le projet de l'aménagement de la salle du conseil du Fonds pour l'accessibilité
04.15 Autorisation du signataire pour la demande d'utilisation du territoire public – Promoteur pour le Projet du Parc La Biche et pour tous documents inhérents au projet du Parc La Biche

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF ORDRE DU JOUR – 13 juillet 2021 - 17 H

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE
01.01 Séance ordinaire à huis clos
02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):
03.01 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021
03.02 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2021
03.03 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2021
04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
04.01 Registre des comptes à payer au 30 juin 2021
04.02 Registre des comptes à payer au 13 juillet 2021
04.03 Registre des salaires du 30 mai au 3 juillet 2021

- 04.04 Rapport de la secrétaire-trésorière et directrice générale – délégation de compétence
- 04.05 Nomination de monsieur Yann Bélair au comité des parcs municipaux en ce qui concerne les sentiers équestres
- 04.06 Demande au gouvernement pour mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux
- 04.07 Changement de représentants - Caisse du Cœur des Hautes-Laurentides - Folio : 601304
- 04.08 Démission de madame Danielle Caron, conseillère au poste 3
- 04.09 Vacances au poste de conseiller/ère # 3
- 04.10 Démission de madame Cynthia Diotte au poste de directrice générale adjointe
- 04.11 Nomination de madame Sophie Dionne sur les comités municipaux en remplacement de madame Jacinthe Valiquette et de madame Cynthia Diotte
- 04.11 Ratification de l'offre d'emploi pour le poste de directeur des travaux publics
- 04.12 Ratification de l'offre d'emploi pour le poste de préposé(e) à l'administration
- 04.13 Autorisation du signataire pour l'Entente Signée ainsi que le Formulaire des Signataires Autorisés pour le projet de l'aménagement de la salle du conseil du Fonds pour l'accessibilité
- 04.14 Autorisation du signataire pour la demande d'utilisation du territoire public – Promoteur pour le Projet du Parc La Biche et pour tous documents inhérents au projet du Parc La Biche

05. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 05.01 Adoption du programme régional d'inspection des risques plus élevés
- 05.02 Adoption du programme régional d'analyse des incidents

06. TRANSPORT

- 06.01 Démission de monsieur Horace Demers au poste de chauffeur-opérateur saisonnier – temps partiel
- 06.02 Offre d'emploi poste de chauffeur-opérateur – saisonnier – temps partiel
- 06.03 Facturation ABS – chemin Léonard
- 06.04 Demande d'une citoyenne – installation de signalisation et de dos d'âne sur le chemin des Pins
- 06.05 Demande au ministère des Transports du Québec – installation de dos d'âne sur la Route 311 aux arrêts situés près des intersections chemin du Lac-Mallonne et chemin de l'Église
- 06.06 Demande d'installation de dos d'âne à l'intersection du chemin Lac-Mallonne- Route 311 et du chemin de l'Église et Route 311
- 06.07 Demande d'installation de dos d'âne sur une section du chemin Léonard
- 06.08 Emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides pour assurer le paiement des dépenses effectuées dans le cadre du programme de Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et du règlement d'emprunt 366-2020 pour le chemin Léonard
- 06.09 Offre de services de l'Équipe Laurence :
- Réfection du chemin du Lac-Mallonne – OS-6272
 - Réfection du chemin du Lac-à-Dick – OS-6273
 - Support technique et estimations pour divers chemins – OS-6274
- 06.10 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – Circonscription électorale de Labelle (PPA-CE)

07. HYGIÈNE DU MILIEU

- 07.01

08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 08.01 Démission de madame Annabelle Pilotte
 08.02 Ratification de l'offre d'emploi pour le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement
 08.03 Demande de dérogation mineure DPDRL210107 – 18, rue Bondu
 08.04 Comité consultatif d'urbanisme 21 juin 2021 - Dépenses prévues et autorisées
 08.05 Recommandation de Monsieur Robert Vincent comme représentant de la Lièvre-Sud pour siéger au comité d'experts pour la révision du schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle
09. LOISIRS
 09.01 Démission de monsieur Jacques Caron au poste de préposé à la patinoire
 09.02 Offre d'emploi au poste de préposé à la patinoire
10. CULTURE
 10.01 Bourses pour les finissants de 6^e année
11. LACS ET ENVIRONNEMENT
12. AVIS DE MOTION
13. RÈGLEMENTS
 13.01
14. VARIA;
15. PÉRIODE DE QUESTIONS;
16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution n° 204-07-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021 tenue à huis clos et par visioconférence.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf**Résolution n° 205-07-2021****ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2021**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2021 tenue à huis clos et par visioconférence.

ADOPTÉE

Résolution n° 206-07-2021**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2021**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2021 tenue à huis clos et par visioconférence.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**Résolution n° 207-07-2021****REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2021**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 30 JUIN 2021			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
CPA2100003			(537,91) \$
P2100265			74,91 \$
L2100266			188,56 \$
P2100267			143,10 \$
M2100268			833,57 \$
M2100269	À	M2100272	766,99 \$
P2100273	À	P2100279	24 824,97 \$
P2100280			624,30 \$
C2100281	À	C2100289	2 955,47 \$
L2100290	À	L2100292	18 900,09 \$
P2100293	À	P2100311	18 704,43 \$
TOTAL			67 478,48 \$

ADOPTÉE

Initiales du maire

~~Procès verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf~~

Initiales du dg-st

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 13 juillet 2021

Josée Gougeon, secrétaire-trésorière adjointe

Résolution n° 208-07-2021
REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 13 JUILLET 2021

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 13 JUILLET 2021			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M2100312	À	M2100313	2 849,44 \$
L2100314			1 270,61 \$
L2100315			46,52 \$
P2100316	À	P2100317	1 919,85 \$
TOTAL			6 086,42 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 13 juillet 2021

Josée Gougeon, secrétaire-trésorière adjointe

Résolution n° 209-07-2021
REGISTRE DES SALAIRES DU 30 MAI AU 3 JUILLET 2021

Il est proposé par Le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement du registre des chèques salaires pour la période du 30 mai 2021 u 3 juillet 2021, totalisant 48 252,47 \$ et représentant les chèques portant les numéros D2100213 à D2100263.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Initiales du maire

Procès verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

Je soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 13 juillet 2021

Josée Gougeon, secrétaire-trésorière adjointe

Résolution n° 210-07-2021
RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE -
DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et secrétaire-trésorière :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 30 JUIN 2021			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB2100118			928,01 \$
ENB21001137			321,92 \$
ENB2100141			220,47 \$
ENB2100142	A	ENB2100152	3 801,93 \$
ENB2100153			À VENIR
ENB2100154	À	ENB2100174	5 940,53 \$
ENB2100175			À VENIR
ENB2100176	À	ENB2100177	506,23 \$
TOTAL			11 719,09 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 13 juillet 2021

Josée Gougeon, secrétaire-trésorière adjointe

Résolution n° 211-07-2021
NOMINATION DE MONSIEUR YANN BÉLAIR COMME CONSEILLER SPÉCIAL
AUX SENTIERS ÉQUESTRES SUR LE COMITÉ DES PARCS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la nomination de monsieur Yann Bélaire comme conseiller spécial aux sentiers équestres sur le comité des parcs municipaux.

ADOPTÉE

Résolution n° 212-07-2021**DEMANDE AU GOUVERNEMENT POUR METTRE EN PLACE DES MOYENS DISSUASIFS CONTRE L'INTIMIDATION ET LA DIFFAMATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX**

ATTENDU que la conférence de presse tenue par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, la présidente de l'UMQ, Madame Suzanne Roy et le président de la Fédération Québécoise des municipalités, Monsieur Jacques Demers tenue le 22 avril 2021 ;

ATTENDU que lors de cette conférence de presse, Mesdames Laforest et Roy ainsi que Monsieur Demers ont invité des citoyens à déposer leur candidature aux prochaines élections en assurant de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'un mandat stimulant ;

ATTENDU que l'UMQ a adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement : La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ;

ATTENDU que l'UMQ invite toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement ;

ATTENDU que la municipalité de St-Félix-de-Dalquier a joint le mouvement par la résolution 66-05-21 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : *Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation ;*

ATTENDU que le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix ;

ATTENDU que les attaques répétées contre les droits prévus à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne envers les gouvernements de proximité et ses élus municipaux sont un frein à l'implication citoyenne en politique ;

ATTENDU que les réseaux sociaux sont des vecteurs facilitant la transmission rapide et étendue des propos contrevenant à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne ;

ATTENDU que les élus de St-Félix-de-Dalquier sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l'intégrité, l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale ;

ATTENDU que le gouvernement a démontré qu'il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très préoccupante.

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que

- la municipalité de Lac-du-Cerf demande au gouvernement provincial que soit créé, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants;
- de transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, à la députée d'Abitibi-Ouest, Madame Suzanne Blais, à la présidente de l'Union des municipalités, Madame Suzanne Roy ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités, Monsieur Jacques Demers.

ADOPTÉE

Résolution n° 213-07-2021**CHANGEMENT DE REPRÉSENTANTS – CAISSE DU CŒUR DES HAUTES-LAURENTIDES – FOLIO 601304**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Madame Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière, a représenter la municipalité de Lac-du-Cerf auprès de la Caisse du Cœur des Hautes-Laurentides et de la mandater comme signataire pour tous documents et chèques requis en remplacement de Madame Jacinthe Valiquette.

ADOPTÉE

Résolution n° 214-07-2021**DÉMISSION DE MADAME DANIELLE CARON, CONSEILLÈRE AU POSTE 3**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la lettre de démission de madame Danielle Caron, conseillère au poste 3.

ADOPTÉE

Résolution n° 215-07-2021**VACANCES AU POSTE DE CONSEILLER/CONSEILLÈRE AU POSTE 3**

CONSIDÉRANT que la vacance d'un poste de conseiller constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et dont le conseil n'a pas décrété le comblement par une élection partielle n'est comblée que lors de cette élection générale.

EN CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attendre le jour du scrutin de l'élection générale du 7 novembre 2021 afin de combler la vacance au poste 3.

ADOPTÉE

Résolution n° 216-07-2021**DÉMISSION DE MADAME CYNTHIA DIOTTE AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la lettre de démission de madame Cynthia Diotte au poste de directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

Résolution n° 217-07-2021**NOMINATION DE MADAME SOPHIE DIONNE SUR LES COMITÉS MUNICIPAUX**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Sophie Dionne sur les comités municipaux suivants : comité de développement économique, comité du journal municipal, comité de MADA et famille, comité des parcs municipaux, comité des programmes d'aide financière aux entreprises et OBNL, comité des ressources humaines, comité de la sécurité civile et comité municipal ainsi que comité de la voirie.

ADOPTÉE

Résolution n° 218-07-2021**RATIFICATION DE L'OFFRE D'EMPLOI POUR LE POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier l'offre d'emploi pour le poste de directeur des travaux publics qui suit :

OFFRE D'EMPLOI**DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

La Municipalité de Lac-du-Cerf souscrit au principe d'équité en emploi et offre des opportunités d'emploi à tous sans égard à leur sexe, origine ethnique ou tout autre critère de discrimination illégal. Le masculin a été utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

La Municipalité de Lac-du-Cerf est une petite municipalité située dans les Hautes-Laurentides. Lac-du-Cerf est un univers enchanteur où vous pouvez profiter d'un lac aux eaux limpides, profondes et exemptes de pollution. Il s'agit d'un petit village ancré dans la nature, idéal pour vous détendre, respirer de l'air pur et pratiquer vos activités de plein air favorites toute l'année.

PRINCIPALES FONCTIONS

Sous l'autorité de la directrice générale, le titulaire du poste planifie, dirige et contrôle les activités de son service. Les fonctions se décrivent, sans s'y limiter, principalement à

- Planifier, coordonner, diriger et documenter les activités d'entretien régulier et préventif du réseau routier, des infrastructures municipales, des parcs et espaces verts, de la machinerie, ainsi que du matériel roulant, et ce, en conformité avec les lois et règlements;
- Gérer les activités de déneigement en période hivernale;
- Préparer le calendrier des travaux, selon les saisons et les priorités établies avec la direction générale;
- Évaluer la nature des travaux d'entretien et de réparation à effectuer, établir des estimations préliminaires et soumettre des recommandations à la direction générale;
- Concevoir et mettre en place des méthodes et des procédés de travail visant l'efficacité et l'efficience des ressources de son département.
- Exercer un leadership favorisant la participation, l'engagement, la responsabilisation et la motivation de son équipe de travail;
- Favoriser et maintenir de bonnes relations avec tous les intervenants, les

Procès verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

- employés, la direction générale, les élus, les fournisseurs, les citoyens, etc.;
- Assurer le respect et l'application des normes en vigueur en matière de santé et sécurité au travail;
 - Répondre aux appels d'urgence en cas de besoin et s'assurer de la présence du personnel requis en fonction des circonstances;
 - Effectue les achats de son service sous sa délégation de pouvoir;
 - Recevoir et gérer les plaintes dans son domaine de compétences;
 - Accomplir toutes autres tâches ou responsabilités connexes que l'employeur juge être de ses compétences et habiletés;
 - Présenter régulièrement une reddition de tous les projets (réalisation, échéancier, budget, imprévus, changements, etc.).

Les responsabilités et tâches mentionnées reflètent les éléments généraux du travail à accomplir et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les tâches à réaliser.

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un diplôme d'études collégiales ou une technique dans un domaine approprié ou une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans en gestion de voirie municipale (préférentiellement en milieu rural);
- Détenir un permis de conduire valide Classe 3 (un atout)

COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Avoir de l'habileté et des aptitudes à communiquer efficacement et à rédiger des rapports clairs et concis;
- Détenir une expérience sur le terrain;
- Avoir des habiletés en gestion des priorités et du temps;
- Posséder le sens de la planification et de l'organisation;
- Capacité de travailler en équipe;
- Orienté vers le service citoyen;
- Aptitude à la résolution de conflit et tolérance à l'ambiguïté;
- Posséder un sens politique;
- Être bon communicateur;
- Faire preuve de jugement et de rigueur;
- Capacité à travailler sous pression;
- Posséder un excellent français parlé et écrit;
- Maîtriser les applications Windows, suite Office.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Poste-cadre permanent non syndiqué de 40 heures par semaine.
- La rémunération sera établie en fonction de la formation et de l'expérience de travail.

PROFIL RECHERCHÉ

- Possède un bon leadership;
- Est orienté vers les résultats;
- Démonstre une éthique professionnelle.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

Août 2021

CONDITION DE TRAVAIL

La rémunération globale de ce poste propose un salaire annuel concurrentiel ainsi que des avantages sociaux fort compétitifs (REER collectif, régime d'assurances

complet, etc.).

POUR POSTULER

Vous pouvez obtenir des renseignements en vous adressant par téléphone à madame Cynthia Diotte au 819 597-2424, poste 27 ou par courriel à l'adresse dga@lacducerf.ca.

Pour postuler, faites-nous parvenir votre *curriculum vitae* et une lettre de présentation **au plus tard le vendredi 23 juillet 2021 avant 16 h 00** par courriel à dga@lacducerf.ca.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous témoignez pour ce poste, cependant nous ne communiquerons qu'avec les personnes dont la candidature aura été retenue.

ADOPTÉE

Résolution n° 219-07-2021

RATIFICATION DE L'OFFRE D'EMPLOI POUR LE POSTE DE PRÉPOSÉ(E) À L'ADMINISTRATION

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier l'offre d'emploi pour le poste de directeur des travaux publics qui suit :

**OFFRE D'EMPLOI
PRÉPOSÉ(E) À L'ADMINISTRATION
Poste temporaire à temps partiel (horaire flexible)**

La Municipalité de Lac-du-Cerf est une petite municipalité située au cœur des Hautes-Laurentides. Lac-du-Cerf est un univers enchanteur où vous pouvez profiter d'un lac aux eaux limpides, profondes et exemptes de pollution. Il s'agit d'un petit village ancré dans la nature, idéal pour vous détendre, respirer de l'air pur et pratiquer vos activités de plein air favorites toute l'année.

DESCRIPTION SOMMAIRE

Sous l'autorité de la directrice générale et en étroite collaboration avec la secrétaire-trésorière adjointe, le ou la préposé(e) à l'administration soutient les activités administratives de la Municipalité.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Accueillir les citoyens et visiteurs;
- Filtrer et traiter les appels téléphoniques et courriels, transmettre les communications, donner les informations demandées, prendre les messages;
- Traiter la correspondance;
- Compiler les données relatives au lavage de bateaux;
- Effectuer les réservations du camping le Petit égaré;
- Faire du classement.

EXIGENCES DU POSTE

- Avoir une connaissance de base des outils informatiques et de la suite Office, notamment Word et Excel.
- Être polyvalent(e)

RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Contrat d'environ un mois avec possibilité de prolongation : 20\$/heure

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

Le plus tôt possible.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur *curriculum vitae* au plus tard à 16 h 00, le 12 juillet 2021 à l'adresse suivante :

Municipalité de Lac-du-Cerf
Offre d'emploi – Préposé(e) à l'administration
19, chemin de l'Église
Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1
Courriel : dga@lacducerf.ca

Seules les personnes dont la candidature sera retenue seront contactées.

ADOPTÉE

Résolution n° 220-07-2021**AUTORISATION DU SIGNATAIRE POUR L'ENTENTE SIGNÉE AINSI QUE LE FORMULAIRE DES SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LE PROJET DE L'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL DU FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Madame Sophie Dionne et Madame Cynthia Diotte à signer l'Entente Signée ainsi que le Formulaire des Signataires Autorisée pour le projet de l'aménagement de la salle du conseil du Fonds pour l'accessibilité.

ADOPTÉE

Résolution n° 221-07-2021**AUTORISATION DU SIGNATAIRE POUR LA DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC – PROMOTEUR POUR LE PROJET DU PARC LA BICHE ET POUR OUS DOCUMENTS INHÉRENTS AU PROJET DU PARC LA BICHE**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Madame Sophie Dionne et Madame Cynthia Diotte à signer la demande d'utilisation du territoire public – Promoteur pour le Projet du Parc La Biche et pour tous documents inhérents au projet parc La Biche

ADOPTÉE

Résolution n° 222-07-2021**EMBAUCHE DE MADAME VICKY LEFEBVRE AU POSTE DE PRÉPOSÉE À L'ADMINISTRATION**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de madame Vicky Lefebvre au poste de préposée à l'administration.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE**Résolution n° 223-07-2021****ADOPTION DU PROGRAMME RÉGIONAL D'INSPECTION DES RISQUES PLUS ÉLEVÉS**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'adoption du programme régional d'inspection des risques plus élevés tel que présenté par le service Incendie de Rivière Kiamika.

ATTENDU que le premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) a été attesté en 2005;

ATTENDU que la révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie est en processus d'attestation par la ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU que les plans de mise en œuvre des municipalités, demande l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'inspection des risques plus élevés;

ATTENDU que le comité de sécurité incendie de la MRC a statué que ce programme fait partie des actions prioritaires à réaliser dans le cadre de la révision du SCRSI et qu'il devrait avoir une portée régionale;

ATTENDU que le programme a été présenté aux élus membres du comité aviseur SCRSI et sécurité civile lors de la rencontre du 2 juin 2021;

ATTENDU que le programme a été présenté aux directeurs incendie et aux directions générales des municipalités lors de la rencontre de la table technique du 10 juin 2021;

ATTENDU que le programme a été déposé et accepté par le conseil de la MRC le 22 juin 2021;

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot, appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt et d'adopter tel que déposé, le programme régional d'inspection des risques plus élevés sans modification et qu'il soit mis en œuvre par la municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

Résolution n° 224-07-2021**ADOPTION DU PROGRAMME RÉGIONAL D'ANALYSE DES INCIDENTS**

ATTENDU que le premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) a été attesté en 2005;

ATTENDU que la révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie est en processus d'attestation par la ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU que les plans de mise en œuvre des municipalités, demande l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'analyse des incidents;

ATTENDU que le comité de sécurité incendie de la MRC a statué que ce programme fait partie des actions prioritaires à réaliser dans le cadre de la révision du SCRSI et qu'il devrait avoir une portée régionale;

ATTENDU que le programme a été présenté aux élus membres du comité aviseur SCRSI et sécurité civile lors de la rencontre du 2 juin 2021;

ATTENDU que le programme a été présenté aux directeurs incendie et aux directions générales des municipalités lors de la rencontre de la table technique du 10 juin 2021;

ATTENDU que le programme a été déposé et accepté par le conseil de la MRC le 22 juin 2021;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy, appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt et d'adopter tel que déposé, le programme régional d'analyse des incidents sans modification et qu'il soit mis en œuvre par la municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

TRANSPORT**Résolution n° 225-07-2021****DÉMISSION DE MONSIEUR HORACE DEMERS AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR SAISONNIER – TEMPS PARTIEL**

il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la lettre de démission de Monsieur Horace Demers.

ADOPTÉE

Résolution n° 226-07-2021**OFFRE D'EMPLOI POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR – SAISONNIER – TEMPS PARTIEL**

il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de publier l'offre d'emploi suivante :

OFFRE D'EMPLOI
CHAUFFEUR OPÉRATEUR – SAISONNIER – TEMPS PARTIEL

(Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et l'offre d'emploi s'adresse autant pour les femmes que pour les hommes.)

La municipalité de Lac-du-Cerf sollicite des candidatures pour pourvoir le poste de chauffeur opérateur saisonnier temps partiel.

Responsabilités

Sous l'autorité de l'inspecteur municipal, le titulaire conduit et opère divers véhicules avec ou sans équipement, tels que : camion, chasse-neige, rétroexcavatrice, etc. Il manipule certains outils et effectue des travaux d'entretien et de réparation, de déneigement, divers travaux manuels d'entretien général et autres travaux municipaux.

Description sommaire des tâches :

- Opération de déneigement du réseau routier à titre de chauffeur opérateur ;
- Déneigement des accès aux bâtiments ;
- Entretien général des machineries lourdes, des équipements et des infrastructures municipales ;
- Soudure ;
- Toutes autres fonctions et tâches connexes déterminées par le conseil.

Exigences

- Détenir un permis de conduire de classe 3 ou de classe 1 ;
- Avoir l'expérience pertinente en conduite de véhicule de déneigement (6 et 10 roues);
- Détenir l'attestation du cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;
- Être disponible à travailler entre le 1er décembre et le 31 mars, sur un horaire variable, d'un minimum de 35 heures par semaine, de jour, de soir et de nuit, les jours de semaine et de fin de semaine ainsi que les jours fériés. À moins de circonstances exceptionnelles, la personne salariée bénéficie de deux (2) jours de congés consécutifs ;
- Utiliser des méthodes de travail adéquates et productives, en respect avec les règles de santé et sécurité au travail ;
- Avoir de bonnes habiletés dans les travaux manuels ;
- Être en excellente santé.

Entrée en fonction
1er décembre 2021

Rémunération
23,74 \$

Vous pouvez obtenir des renseignements en vous adressant par téléphone à madame Sophie Dionne au 819 597-2424, poste 21 ou par courriel à l'adresse dg@lacducerf.ca.

Comment postuler

Faire parvenir un curriculum vitae accompagné ainsi qu'une copie du dossier de conduite délivré par la Société d'assurance automobile du Québec au plus tard le mardi 10 août 2021 avant 14 h par courriel à dg@lacducerf.ca.

Seules les personnes sélectionnées pour une rencontre seront contactées.

ADOPTÉE

Résolution n° 227-07-2021

FACTURATION ABS – CHEMIN LÉONARD

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement de la facture d'ABS pour les travaux et inspections effectués sur le chemin Léonard au montant de 2 359.06\$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

Résolution n° 228-07-2021**DEMANDE D'UNE CITOYENNE – INSTALLATION DE SIGNALISATION ET DE DOS D'ÂNE SUR LE CHEMIN DES PINS**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de répondre à la citoyenne que le chemin des Pins étant un chemin privé, la municipalité du Lac-du-Cerf ne peut procéder à l'installation de dos d'âne sur la portion du chemin identifiée comme étant problématique. Une évaluation de la possibilité d'installer des balises au milieu du chemin sera faite.

ADOPTÉE

Résolution n° 229-07-2021**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – INSTALLATION DE DOS D'ÂNE SUR LA ROUTE 311 AUX ARRÊTS SITUÉS PRÈS DES INTERSECTIONS CHEMIN DU LAC-MALLONNE ET CHEMIN DE L'ÉGLISE**

il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère des Transports du Québec l'autorisation d'installer des dos d'âne sur la route 311 aux arrêts situés près des intersections chemin du Lac-Mallonne et chemin de l'Église.

ADOPTÉE

Résolution n° 230-07-2021**DEMANDE D'INSTALLATION DE DOS D'ÂNE À L'INTERSECTION DU CHEMIN LAC-MALLONNE – ROUTE 311 ET DU CHEMIN DE L'ÉGLISE ET ROUTE 311**

il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'installer des dos d'âne à l'intersection du chemin Lac-Mallonne et route 311 et du chemin de l'Église et route 311.

ADOPTÉE

Résolution n° 231-07-2021**DEMANDE D'INSTALLATION DE DOS D'ÂNE SUR UNE SECTION DU CHEMIN LÉONARD**

il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'installer des balises au centre du chemin dans la première section du chemin Léonard, ainsi qu'une balise d'enfant au centre du chemin Léonard près du sentier écologique.

ADOPTÉE

Résolution n° 232-07-2021**EMPRUNT TEMPORAIRE AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DU CŒUR DES HAUTES-LAURENTIDES POUR ASSURER LE PAIEMENT DES DÉPENSES EFFECTUÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) ET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 366-2020 POUR LE CHEMIN LÉONARD**

il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides pour assurer le paiement des dépenses effectuées dans le cadre du programme de redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et du règlement d'emprunt 366-2020 pour le chemin Léonard et de désigner Madame Sophie Dionne comme signataire des documents requis.

ADOPTÉE

Résolution 233-07-2021**OFFRES DE SERVICES D'É UIPE LAURENCE POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DU LACMALLONNE OS-6272 LA REFECTION DU CHEMIN DU LAC-A-DICK OS-6273 ET DU SUPPORT TECHNIQUE ET ESTIMATIONS POUR DIVERS CHEMINS OS-6274**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les offres de services et de mandater l'Équipe Laurence pour les travaux suivants :

- Réfection du chemin du Lac-Mallonne : étude préliminaire, plans et devis, demande de subvention, appel d'offres, surveillance (OS-6272);
- Réfection chemin du Lac-à-Dick : étude des options, plan et devis, demande de subvention, surveillance (OS-6273);
- Support technique et estimations pour divers chemins (OS-6274).

ADOPTÉE

Résolution n° 234-07-2021**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLETS PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE LABELLE (PPA-CE)**

il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'utiliser les fonds du programme d'aide à la voirie locale – Volets Projets Particuliers d'amélioration – Circonscription électorale de Labelle (PPA-CE) afin de procéder à la réfection du chemin de la Pointe et du chemin des Pins.

ADOPTÉE

Résolution n° 235-07-2021**OFFRE D'EMPLOI CHAUFFEUR-OPÉRATEUR (TEMPORAIRE - REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MALADIE)**

il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de publier l'offre d'emploi suivante :

**OFFRE D'EMPLOI CHAUFFEUR-OPÉRATEUR
(TEMPORAIRE) REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MALADIE**

(Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et l'offre d'emploi s'adresse autant pour les femmes que pour les hommes.)

La municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche d'un candidat afin de pourvoir le poste de chauffeur opérateur.

NATURE DU POSTE

Personne salariée temporaire à temps plein – Remplacement d'un congé de maladie.

HORAIRE DE TRAVAIL

En période estivale (de la mi-avril à la mi-novembre) Sous réserve de dispositions contraires, la semaine de travail est de quarante (40) heures. L'horaire de travail est le lundi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 12 h 30 à 17 h 00, du mardi au jeudi de 7 h 30 à 12 h 00 et de 12 h 30 à 17 h 00 et le vendredi de 7 h 30 à 12 h 00. En période hivernale (de la mi-novembre à la mi-avril) Sous réserve de dispositions contraires, et ce, à compter de la mi-novembre jusqu'à la mi-avril, la semaine de travail est de quarante (40) heures réparties sur cinq (5) jours. L'Employeur ne peut obliger une personne salariée à effectuer plus de douze (12) heures consécutives sans lui accorder une période de repos de huit (8) heures consécutives.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES TÂCHES

Sous la supervision de l'inspecteur municipal, le titulaire de ce poste fournit un support à ce dernier dans tous les aspects liés aux travaux publics d'une municipalité. Ses principales tâches seront les suivantes :

- Conduire et opérer divers véhicules avec ou sans équipement tels que : camion, chasse-neige, excavatrice, véhicule tout terrain, etc.
- Effectuer l'entretien général des machineries lourdes et des équipements municipaux
- Effectuer des travaux de soudure
- Effectuer les travaux d'entretien dans les parcs municipaux
- Manipuler certains outils (scie à chaîne, débroussailleuse, perceuse, etc.)
- Exécuter divers travaux manuels d'entretien général (émondage, raclage, balayage de rues, menuiserie, tonte de pelouse, signalisation, etc.)
- Respecter les consignes de santé et sécurité au travail
- Toutes autres fonctions et tâches connexes déterminées par le conseil

QUALIFICATIONS

- Permis de conduire classe 3 valide
- Expérience pertinente en conduite de véhicule de déneigement (6 et 10 roues)
- Expérience pertinente dans un poste similaire
- Attestation du cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction
- Capacité à travailler sous autorité et en équipe
- Flexibilité de travail (l'hiver horaire sur semaine et fin de semaine, de jour, de soir et de nuit)
- Bonnes habiletés dans les travaux manuels
- Excellente santé

ENTRÉE EN FONCTION

Août 2021

RÉMUNÉRATION

23.74 \$

Vous pouvez obtenir des renseignements en vous adressant par téléphone à madame Sophie Dionne au 819 597-2424, poste 21 ou par courriel à l'adresse dg@lacducerf.ca

COMMENT POSTULER

Faire parvenir un curriculum vitae accompagné d'une copie du dossier de conduite délivré par la Société d'assurance automobile du Québec au plus tard le mardi 10 août 2021 avant 14 h 00 par courriel à dg@lacducerf.ca.

Seules les personnes sélectionnées pour une rencontre seront contactées.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Résolution n° 236-07-2021

DÉMISSION DE MADAME ANNABELLE PILOTTE

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la démission de madame Annabelle Pilote.

ADOPTÉE

Résolution n° 237-07-2021

RATIFICATION DE L'OFFRE D'EMPLOI POUR LE POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier l'offre d'emploi pour le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement qui se lisait comme suit :

OFFRE D'EMPLOI

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

(Le genre masculin est utilisé dans ce texte uniquement dans le but d'en alléger la lecture)

La Municipalité de Lac-du-Cerf est située à 40 km au sud de Mont-Laurier. Lac-du-Cerf est une municipalité qui a de nombreux sites naturels, des paysages époustouflants, de nombreux lacs, tous plus beaux les uns des autres, beaucoup de sentiers et parcs qui permettent de pratiquer une variété d'activités. Superficie totale : 94, 52 km – superficie terrestre : 70,63 km.

RESPONSABILITÉS :

La Municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement.

TYPE DE POSTE : Temps plein 35 heures par semaine, débutant le 5 juillet 2021

Sous réserve de dispositions contraires, la semaine de travail est de trente-cinq (35) heures de travail réparties sur cinq (5) jours du lundi au vendredi selon l'entente avec la personne salariée et en fonction des besoins du service. Cependant, la personne salariée affectée au service d'urbanisme peut être appelée à travailler occasionnellement le samedi et exceptionnellement le dimanche, auquel cas, la personne salariée reprend son temps travaillé le samedi ou le dimanche, en semaine après approbation de l'employeur.

SOMMAIRE DES FONCTIONS :

Les permis et les certificats	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier les demandes, délivrer les permis de construction, les certificats d'autorisation ou toute attestation et procéder aux inspections requises par la loi; • Étudier les demandes et délivrer les permis de lotissement ; • Transmettre à la Régie du bâtiment l'information sur les permis délivrés.
Le plan d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un rôle-conseil et collaborer à l'élaboration et aux modifications du plan d'urbanisme, à la demande du conseil municipal.
La protection du territoire agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Avant de délivrer un permis de construction sur un lot situé en zone agricole au sens de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i>, s'assurer que la demande est accompagnée d'une autorisation de la CPTAQ, d'un avis de conformité délivré par celle-ci ou d'une déclaration réputée conforme parce qu'elle a été reçue à la CPTAQ depuis plus de 3 mois (<i>art. 32 de la LPTAA</i>).
La qualité de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Avant de délivrer un permis de construction sur un terrain non desservi par un système d'égout, s'assurer que la demande est conforme à la <i>Loi sur la qualité de l'environnement et au Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)</i> ; • Vérifier la conformité des projets aux normes établies dans la réglementation d'urbanisme portant sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.
La vérification de la conformité des installations septiques	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les demandes et délivrer les permis requis en vertu du <i>Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)</i>; • Vérifier les installations septiques ; • Procéder à une enquête lors d'une plainte.
La vérification de la conformité des ouvrages de captage	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les demandes et accorder les autorisations requises en vertu du <i>Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)</i> ;
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier, organiser, coordonner et contrôler les dossiers concernant la sécurité civile; • Effectuer la mise en place du plan de sécurité civile ainsi que sa mise à jour en collaboration avec les divers intervenants ; • Effectuer la mise à jour du bottin des ressources ; • Évaluer les besoins de formations ;

- Gérer les ententes entre municipalité et divers partenaires ;
- Agir comme personne-ressource auprès du personnel impliqué dans le plan de sécurité civile ;
- Siéger sur divers comités.

Autres fonctions ...

- Rédiger des rapports et formuler des recommandations ;
- Délivrer des constats d'infraction et des avis spéciaux ;
- Préparer et assister aux réunions du comité consultatif d'urbanisme à titre de secrétaire et personne ressource ;
- Étudier les demandes de citoyens ;
- Accueillir les citoyens et répondre aux demandes d'information téléphoniques ;
- Effectuer les inspections et vérifications requises ;
- Procéder au traitement et au suivi de plaintes ;
- Suivre les dossiers et effectuer le classement ;
- Exécuter toutes autres fonctions et tâches connexes.

QUALIFICATIONS REQUISES :

- Détenir un diplôme d'études collégiales en urbanisme ou en aménagement du territoire ;
- Avoir de l'expérience dans le domaine municipal serait un atout ;
- Avoir une bonne connaissance de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de la réglementation, de la Loi sur la Qualité de l'environnement et des règlements relatifs : à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, sur le prélèvement des eaux et leur protection et de la Loi sur la protection du territoire agricole ;
- Avoir un bon sens de l'organisation et de la planification ;
- Avoir un bon jugement et de l'initiative face aux situations difficiles ;
- Avoir le sens de l'organisation et la coordination des mesures d'urgence en cas de sinistre ;
- Posséder des aptitudes pour le travail d'équipe et un souci de la clientèle ;
- Posséder de bonnes aptitudes en communication orale et écrite ;
- Avoir de l'expérience dans la production de rapports et de plans d'action ;
- Posséder un véhicule et détenir un permis de conduire valide classe 5 ;
- Avoir le sens des responsabilités ;
- Avoir de la diplomatie et de la facilité à communiquer avec le public ;
- Connaître et bien maîtriser le français écrit et parlé.
- La connaissance de l'anglais sera considérée comme un atout ;
- Connaître et bien maîtriser les nouvelles technologies informatiques ainsi que les logiciels afférents (logiciels de bureautique de la suite Microsoft Office et les logiciels de gestion des permis, géomatique) ;
- Détenir une carte de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ;
- Avoir de l'intégrité dans le cadre de ses fonctions.

CONDITIONS SALARIALES :

Selon la convention collective en vigueur : 24,99 \$

COMMENTAIRES :

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation ainsi que d'une copie des diplômes requis, par la poste ou par courriel, **au plus tard 16 heures, le mardi 22 juin 2021**, à :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
Concours 2021- Inspecteur en bâtiment et en environnement
19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1
 Courriel : dq@lacducerf.ca

Seules les personnes retenues en entrevue recevront une réponse.

ADOPTÉE

Résolution n° 238-07-2021

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DPDRL210107 – 18, RUE BONDU

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy
appuyé par la conseillère Caroline Huot
et résolu à l'unanimité des conseillers présents, sur recommandation du Comité consultatif en urbanisme, d'accepter la demande de dérogation mineure DPDRL210107 – 18, rue Bondu.

ADOPTÉE

Résolution n° 239-07-2021

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 21 JUIN 2021 – DÉPENSES PRÉVUES ET AUTORISÉES

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau
appuyé par le conseiller Pierre Métras
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les dépenses prévues et autorisées du comité consultatif d'urbanisme suivantes :

Bernard Émard	34\$
Nicolas Pentassuglia	34\$
Stéphane Poirier	34\$
Raymond Brazeau	0\$
Danielel Ouimet	0\$
Annabelle Pilotte	0\$
Total	<u>102\$</u>

ADOPTÉE

Résolution n° 240-07-2021

RECOMMANDATION DE MONSIEUR ROBERT VINCENT COMME REPRÉSENTANT DE LA LIÈVRE-SUR POUR SIÉGER AU COMITÉ D'EXPERTS POUR LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux
appuyé par le conseiller Jacques de Foy
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander Monsieur Robert Vincent comme représentant de la lièvre-sur pour siéger au comité d'experts pour la révision du schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

LOISIRS

Résolution n° 241-07-2021

DÉMISSION DE MONSIEUR JACQUES CARON AU POSTE DE PRÉPOSÉ À LA PATINOIRE

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy

appuyé par la conseillère Caroline Huot
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la lettre de
démission de monsieur Jacques Caron au poste de préposé à la patinoire.

ADOPTÉE

Résolution n° 242-07-2021

OFFRE D'EMPLOI AU POSTE DE PRÉPOSÉ À LA PATINOIRE

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux
appuyé par le conseiller Jacques de Foy
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de publier l'offre d'emploi suivante :

**OFFRE D'EMPLOI
PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE**

(Dans ce texte la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes)

La Municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche d'un préposé à l'entretien de la patinoire.

NATURE DU POSTE

Saisonnier – Temps complet – 40 heures par semaine

Sous l'autorité du conseil municipal de Lac-du-Cerf, le préposé est responsable de l'entretien de la patinoire et à cette fin, planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la patinoire.

DESCRIPTION DES TÂCHES DU PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

- Préparer la surface du terrain;
- Arroser la patinoire;
- Dénéiger la patinoire avec la souffleuse et le grattoir avant l'arrivée des utilisateurs et durant les heures d'ouverture (si nécessaire);
- Réparer les trous et les fissures dans la glace;
- Dénéiger les cabanes des joueurs;
- Dénéiger et sabler (si nécessaire) devant les portes d'entrée;
- Dénéiger les bandes permettant à la machinerie d'entrer sur la patinoire;
- Assurer la sécurité des utilisateurs;
- Faire fonctionner le matériel d'entretien de la patinoire;
- Assurer le bon fonctionnement de l'équipement et de la machinerie, voir à leur entretien et à leur rangement;
- Assurer l'entretien ménager du centre civique et voir à se procurer les produits de nettoyage;
- Déverrouiller le centre civique avant l'arrivée des utilisateurs;
- Verrouiller le centre civique à la fermeture et voir à ce que toutes les portes soient bien verrouillées, que les lumières soient fermées, que le chauffage ne soit pas trop élevé et que les chasses d'eau des toilettes ne soient pas restées enclenchées;
- Ouvrir les lumières de la patinoire;
- Afficher l'horaire d'utilisation de la patinoire.

L'arrosage et le déneigement de la patinoire se feront en dehors des heures d'ouverture de façon à assurer la sécurité des utilisateurs.

Heures d'ouverture de la patinoire et du centre civique :

Dimanche au jeudi : De 12 h à 20 h
Vendredi et Samedi : De 12 h à 21 h

QUALIFICATIONS REQUISES

Avoir une connaissance de l'entretien d'une patinoire
 Faire preuve d'une très grande disponibilité et d'une habileté certaine à communiquer avec le public
 Être disponible 7 jours par semaine

RÉMUNÉRATION

19,56\$

* À noter que la personne retenue aura une période de probation de six (6) mois à faire avant d'obtenir le poste de préposé à l'entretien de la patinoire (art. 3.01 c) de la convention collective en vigueur).

DÉBUT DE L'EMPLOI

Disponible à compter du 1er décembre 2021.

COMMENT POSTULER

Faire parvenir un curriculum vitae complet, **au plus tard le mercredi 28 juillet 2021, 14 h**, à l'adresse suivante :

Municipalité de Lac-du-Cerf
« Préposé à l'entretien de la patinoire »
19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf, (Québec) J0W 1S1

Seules les personnes, dont la candidature sera retenue, seront contactées.

ADOPTÉE

CULTURE

Résolution n° 243-07-2021
BOURSES POUR LES FINISSANTS DE 6^{IÈME} ANNÉE

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre une bourse au montant de 25,00 \$ aux finissants de 6^{ième} année suivants :

- Janika Martin
- Zachary Fillion
- Isaac Meilleur

ADOPTÉE

Initiales du maire

~~Procès verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf~~

Initiales du dg-st

**Résolution n° 244-07-2021
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau
appuyé par le conseiller Robert Dolembreux
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 17 h 30.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
maire

Cynthia Diotte
directrice générale adjointe

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
maire